



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/20  
20 février 2007



FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Cinquante et unième réunion  
Montréal, 19 – 23 mars 2007

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE  
POUR L'ANNEE 2007**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver un montant de 1 351 325 \$US au titre des amendements à son Programme de travail pour 2007, plus les coûts d'appui d'agence de 134 810 \$US.

2. Les activités proposées dans les amendements au Programme de travail du PNUE sont présentées dans le Tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Amendements au Programme de travail du PNUE

Pays	Activité/Projet	Montant sollicité \$US	Montant recommandé \$US
<b>SECTION A : ACTIVITES RECOMMANDEES POUR APPROBATION GLOBALE</b>			
<b>A1. Préparation de projets :</b>			
Honduras	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	15 000	15 000
	Sous-total pour la préparation de projets :	15 000	15 000
<b>A2. Renouvellement des projets de renforcement des institutions :</b>			
Comores	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase V)	60 000	60 000
Congo	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase V)	60 000	60 000
Géorgie	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase V)	60 667	60 667
Libéria	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase II)	85 213	85 213
Sierra Leone	Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase II, année 2)	48 445	48 445
	Sous-total pour les projets de renforcement des institutions :	314,325	314,325
<b>A3. Activités des plans nationaux d'élimination ou autres projets d'investissement :</b>			
RPD de Corée	Plan national de gestion de l'élimination (deuxième tranche)	100 000	[1]
Paraguay	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (première tranche)	120 000	[2]
	Sous-total pour les PNE :	220,000	
<b>SECTION B : ACTIVITES RECOMMANDEES POUR EXAMEN INDIVIDUEL</b>			
<b>B1. Préparation de projets :</b>			
Angola	Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale	15 000	15 000
	Sous-total pour la préparation de projets :	15 000	15 000
<b>B2. Projets régionaux d'assistance technique :</b>			
Asie-Pacifique	Réseau régional de contrôle pour l'Asie du Sud et du Sud-Est	270 000	En suspens
Asie du Sud-Est et Pacifique	Réseau de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique	277 000	En suspens
Amérique latine	Réseau latino-américain de contrôles douaniers – Prévention du commerce illégal des SAO dans la région – Volet du PNUE	240 000	80 000
	Sous-total pour les projets régionaux d'assistance technique :	787 000	80 000
Sous-total		1 351 325	424 325
Coûts d'appui d'agence (nuls pour le renforcement des institutions ; 13 % pour les autres activités) :		134 810	14 300
Total :		1 486 135	438 625

[1] Voir document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/32

[2] Voir document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/33

## SECTION A : ACTIVITES RECOMMANDEES POUR APPROBATION GLOBALE

### A1 : Préparation de projets :

Honduras : Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale (15 000 \$US)

#### Description du projet

3. Le PNUE sollicite un financement pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale au Honduras. Ce projet sera réalisé avec l'ONUDI comme agence de coopération pour les projets d'investissement.

#### Observations et recommandations du Secrétariat

4. Cette demande est conforme à la décision 45/54 et aux limites de financement qui y sont précisées. L'approbation globale de cette demande est recommandée, aux niveaux de financement indiqués dans le Tableau 1, à condition que le PNUE soit prié de prendre en considération, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du PGEF, la décision 47/10 e) concernant l'inclusion du contrôle des importations dans les systèmes d'autorisation visant le bromure de méthyle, le TCC et/ou le TCA et les CFC.

### A2 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions

(a)	Comores (Phase V)	60 000 \$US
(b)	Congo (Phase V)	60 000 \$US
(c)	Géorgie (Phase V)	60 667 \$US
(d)	Libéria (Phase II)	85 213 \$US
(e)	Sierra Leone (Phase II, année 2)	48 445 \$US

5. Les descriptions des projets de renforcement des institutions figurent à l'Annexe I du présent document.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat du Fonds et le PNUE sont convenus du niveau de financement pour le renouvellement des projets de renforcement institutionnel précités.

#### Recommandations du Secrétariat du Fonds

7. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets susmentionnés, avec les niveaux de financement indiqués au Tableau 1. Le Comité exécutif pourrait souhaiter transmettre aux gouvernements des Comores, du Congo, de la Géorgie, du Libéria et de la Sierra Leone les observations figurant dans l'Annexe II au présent document.

## **SECTION B : ACTIVITES RECOMMANDEES POUR EXAMEN INDIVIDUEL**

### **B1 : Préparation de projets :**

Angola : Préparation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale (15 000 \$US)

#### **Description du projet**

8. Le PNUE sollicite un financement pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale en Angola. Ce projet sera réalisé avec le PNUD comme agence de coopération pour les projets d'investissement.

#### **Observations du Secrétariat du Fonds**

9. Le Secrétariat a noté que l'Angola est l'un des très rares pays visés à l'Article 5 à n'avoir ratifié aucun des amendements au Protocole de Montréal bien qu'il ait reçu une assistance depuis novembre 2002 en vue de la préparation de son programme de pays. Le Comité pourrait rappeler la décision 40/35 par laquelle il a été décidé de « demander aux Parties concernées de produire un document officiel et écrit par lequel elles s'engagent à ratifier l'amendement de Londres au Protocole de Montréal préalablement à l'approbation du financement de leurs projets ». Cette demande est conforme à la décision 45/54 et aux limites de financement qui y sont précisées.

#### **Recommandation du Secrétariat du Fonds**

10. Compte tenu des informations fournies dans les observations du Secrétariat ci-dessus, le Comité exécutif pourrait envisager d'approuver la demande concernant la préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale en Angola au niveau de financement indiqué au Tableau 1 ci-dessus, étant entendu que les fonds ne seront pas décaissés tant qu'une communication officielle et écrite du gouvernement n'aura pas été reçue concernant son engagement vis-à-vis de la ratification de l'amendement de Londres au Protocole de Montréal.

11. En approuvant ce projet, le PNUE est prié de prendre en considération, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du PGEF, la décision 47/10 e) concernant l'inclusion du contrôle des importations dans les systèmes d'autorisation visant le bromure de méthyle, le TCC et/ou le TCA et les CFC.

### **B2 : Projets régionaux d'assistance technique**

Réseau régional de contrôle pour l'Asie du Sud et du Sud-Est : 270 000 \$US

#### **Description du Projet**

12. Le PNUE sollicite des fonds pour un réseau régional de contrôle pour l'Asie du Sud et du Sud-est et le Pacifique, dont le montant s'élève à 270 000 \$US sur 24 mois, hors coûts d'appui. Le financement de ce projet a été approuvé lors de la 34<sup>e</sup> réunion dans le but de promouvoir la coopération régionale entre les 11 pays de la région Asie du Sud-Est et Pacifique, afin de mieux surveiller et contrôler les importations de SAO en faisant participer les agents des douanes au

processus de mise en réseau. Lors de cette réunion, le Comité exécutif a approuvé, par la décision 34/27, le projet dans le cadre d'une coopération bilatérale avec la Suède avec un niveau de financement de 250 000 \$US, étant entendu qu'il s'agit d'un projet unique et non du premier d'une série de projets à financer dans l'avenir. À sa 39<sup>e</sup> réunion, une extension du projet ci-dessus accompagnée d'un financement de 200 000 \$US a été approuvée par le Comité exécutif pour permettre la participation des pays de la région de l'Asie du Sud à ce réseau d'UNO et d'agents des douanes.

13. La proposition actuelle couvre 24 pays membres du réseau de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. Les principales activités recensées dans cette proposition comprennent : deux réunions annuelles des agents des douanes et des agents chargés des SAO, devant se tenir immédiatement après les réunions de réseau ; l'élaboration d'outils de gestion des contrôles ; la coopération transfrontière des douanes visant à réduire le commerce illégal ; la préparation de fiches d'information et la promotion de la « procédure de consentement préalable en connaissance de cause » adoptée par les pays de la région. Son principal objectif est de permettre aux pays participants de mieux contrôler les mouvements transfrontières de SAO dans la région en élaborant et exécutant des stratégies de contrôle et en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'examiner ensemble les problèmes et solutions ; cette proposition prévoit également l'élaboration d'outils pouvant être utilisés par ces pays.

#### **Observations du Secrétariat du Fonds**

14. Le Secrétariat note qu'en approuvant l'extension du projet à sa 39<sup>e</sup> réunion, le Comité n'avait manifestement envisagé que le financement associé aux frais de voyages supplémentaires encourus par les agents des douanes se rendant aux réunions de réseau et à l'élaboration des outils de gestion, les autres coûts devant être pris en charge par le programme PAC. Cette activité étant liée aux activités de réseau du PNUE, le Comité exécutif pourrait envisager de l'examiner dans le contexte du programme et du budget du PAC du PNUE.

15. Lors des discussions menées avec le PNUE au sujet de ce projet, le Secrétariat a rappelé les décisions antérieures du Comité exécutif, qui encourageaient le PNUE à redéfinir ses priorités concernant les activités du PAC et à modifier son budget en fonction des priorités recensées pour une année donnée. Le Secrétariat a également noté que le PNUE a fait de ce projet une priorité et que le budget du PAC devra donc être modifié pour tenir compte de ses besoins.

16. Dans sa réponse au Secrétariat, le PNUE a énuméré les activités suivantes qui seraient entreprises dans le cadre du projet :

- a) Poursuite de l'étude théorique : obtenir une surveillance continue des incohérences concernant les importations/exportations entre pays afin de mesurer l'amélioration des contrôles des échanges et orienter les activités futures en fonction des problèmes recensés ;
- b) Nouvelle coopération transfrontière : obtenir des contrôles conjoints à certains postes frontaliers grâce à des activités de contrôle conjointes des douanes en poste à la frontière. Cette coopération commencerait à la frontière entre la Thaïlande et le Viet Nam, la sélection étant fondée sur des discussions quadrilatérales entre la

Thaïlande, le Viet Nam, le Laos et le Cambodge. Le rapport coût-efficacité de la coopération sera maximisé en utilisant les bureaux de liaison aux frontières existants gérés par l'ONUDC ; et

- c) Poursuite de la coopération bilatérale entre les pays, fondée sur les problèmes recensés dans l'étude théorique.

17. Lors de discussions ultérieures, le Secrétariat a encouragé le PNUE à réviser le budget actuel du PAC et à examiner comment certains éléments de coûts pourraient y être intégrés, eu égard au statut prioritaire de cette question dans la région Asie-Pacifique. L'agence d'exécution a été encouragée à soumettre une proposition révisée avec la révision du budget. Le PNUE a indiqué que le budget soumis avait été calculé sur la base des coûts réels d'organisation des ateliers annuels, en utilisant les chiffres de 2006 plus 4 %. Il a rappelé que les ateliers annuels fournissent un lieu de discussion dans lesquels les pays peuvent décider des mesures à prendre entre chaque atelier de sorte à mieux contrôler le commerce de SAO et que les autres éléments de budget sont critiques à la bonne exécution du projet. Aucun budget révisé n'a donc été proposé. Le PNUE a par ailleurs précisé que l'intégration de certains éléments de coûts dans le budget du PAC n'est pas possible car elle réduirait le budget des autres activités du programme qui sont nécessaires aux fins de conformité.

18. Lors de ces discussions, le PNUE a également informé le Secrétariat que le financement du projet est toujours en cours d'examen par la Suède dans le cadre de son programme bilatéral mené en dehors du Fonds multilatéral. Les négociations se poursuivent et il est fort possible que ce financement soit renouvelé. Le PNUE a indiqué que le projet est soumis à l'examen de la présente réunion au cas où la Suède déciderait de ne pas renouveler ce financement, pour veiller à ne pas rompre la dynamique du réseau actuel. Le PNUE retirera sa demande si la Suède indique officiellement avant la 51<sup>e</sup> réunion qu'elle continuera de financer le projet.

19. Le Secrétariat a informé le PNUE que les coûts admissibles soumis ne couvriraient que les éléments suivants :

<b>Élément de coût</b>	<b>Budget</b>
Coûts des réunions (voyages et indemnités journalières des douaniers)	120 000 \$US
Coopération transfrontière	35 000 \$US
Organisation locale	15 000 \$US
<b>TOTAL</b>	<b>170 000 \$US</b>

### **Recommandation du Secrétariat du Fonds**

20. En suspens.

Réseau régional des agents chargés des SAO en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique :  
277 000 \$US

### **Description du Projet**

21. Le PNUE sollicite des fonds pour le réseau régional des agents chargés des SAO en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique (ODSONET/SEAP), dont le montant s'élève à 277 000 \$US sur 12 mois, hors coûts d'appui. Le réseau des agents chargés des SAO dans la région Asie-Pacifique a, depuis 1992, traditionnellement été financé par le gouvernement suédois en dehors du Fonds multilatéral.

22. Le PNUE a indiqué que la Suède examine actuellement l'extension de ce projet au-delà de 2006. Toutefois, au moment de la soumission de la présente proposition, aucune information officielle n'avait été reçue de la Suède concernant le renouvellement de ce financement. Cette demande d'extension est soumise à l'examen de la 51<sup>e</sup> réunion en vue d'un financement en 2007 afin d'éviter la perturbation des activités du réseau. Le PNUE a également indiqué qu'il retirait cette demande si la Suède décidait de financer le projet en 2007 et au-delà avant la 51<sup>e</sup> réunion.

23. Cette proposition est conforme au concept de réseau élaboré par le PNUE et entend renforcer la capacité des unités nationales de l'ozone de la région dans un objectif de conformité au Protocole de Montréal. Ce réseau comprendra 11 pays de la région Asie du Sud-Est et Pacifique (Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, RDP lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam).

### **Observations du Secrétariat du Fonds**

24. Le Secrétariat a fait remarquer au PNUE que les réseaux sont couverts par le programme PAC et que, bien qu'il n'ait pas été financé par le biais du Fonds multilatéral, ce projet s'inscrit dans le prolongement des activités de réseau prévues par le PAC et relève de son mandat et de ses compétences. En approuvant le financement du PAC pour 2007, le Comité exécutif a manifestement encouragé, dans sa décision 50/26, le PNUE « à continuer de hiérarchiser les priorités concernant l'allocation des fonds parmi les rubriques budgétaires du PAC afin de prendre en considération l'évolution de ces priorités ». C'est dans l'esprit de cette décision que le Secrétariat a prié le PNUE de réviser le budget proposé, en particulier les rubriques liées aux équipements, aux voyages officiels et aux coûts de communication, et d'examiner comment elles pourraient être intégrées dans le budget actuel du PAC.

25. Le PNUE assure que le budget du PAC a déjà été engagé en totalité et qu'il n'est pas possible d'intégrer cette proposition dans le budget actuel sans nuire aux priorités existantes. Le Secrétariat a informé le PNUE que les coûts admissibles soumis ne couvriraient que les éléments suivants :

<b>Élément</b>	<b>Budget</b>
Frais de personnel (coordinateur et assistant du réseau régional)	170 000 \$US
Frais de voyage et allocations journalières des participants (pour les UNO)	60 000 \$US
Organisation locale	10 000 \$US
<b>TOTAL</b>	<b>240 000 \$US</b>

**Recommandation du Secrétariat du Fonds :**

26. En suspens.

Réseau latino-américain de contrôles douaniers : 240 000 \$US

**Observations du Secrétariat du Fonds**

27. Ce projet est soumis par le Canada dans le cadre d'une assistance bilatérale et est donc examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/19 sur la coopération bilatérale. Une partie du financement du projet est incluse dans ce programme de travail pour le volet du PNUE.

**Recommandation du Secrétariat du Fonds :**

28. Le Secrétariat recommande que ce projet soit approuvé pour une année uniquement au niveau de financement indiqué au Tableau 1 ci-dessus, sous réserve de tout financement approuvé pour les années restantes du projet.



## Annexe I

## PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

## Comores : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil du pays	
Agence d'exécution	PNUE
Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : novembre 1997	27 800
Phase II : décembre 2000	18 533
Phase III : avril 2003	24 093
Phase IV : avril 2005	60 000
<b>Total</b>	<b>130 426</b>
Montant sollicité pour le renouvellement (phase V) (\$US)	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase V (\$US)	60 000
Coûts d'appui d'agence (\$US)	0
Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase V du renforcement des institutions (\$US)	60 000
Volume équivalent de CFC éliminé grâce à la phase V du renforcement des institutions au taux de 12,10 \$US/kg (tonnes PAO)	S.o.
Date d'approbation du programme de pays	Novembre 1997
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1996), (tonnes PAO)	3,2
Dernière consommation de SAO déclarée (2005) (tonnes PAO)	1,0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO)	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	2,5
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997)	0,0
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0,0
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation de substances réglementées déclarée pour 2005 (tonnes PAO)	
	0,9
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	0,0
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons)	0,0
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme)	0,1
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	0,0
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	376 543
Montant décaissé (décembre 2005) (\$US)	274 920
SAO à éliminer (tonnes PAO)	S.o.
SAO éliminées (juillet 2006) (tonnes PAO)	S.o.

## 1. Récapitulatif des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

		\$US
a)	Projets d'investissement	135 004
b)	Renforcement des institutions	136 449
c)	Préparation de projets, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements	105 090
	Total :	376 543

### Rapport périodique

2. La phase IV du projet de renforcement institutionnel des Comores a été exécutée avec succès. L'Unité nationale de l'ozone des Comores est pleinement opérationnelle et l'agent chargé des SAO, qui vient du secteur de la réfrigération, a fort activement coordonné la mise en œuvre du programme de pays. La majorité des activités de formation prévues pour les techniciens de la réfrigération et les agents des douanes dans le cadre de la mise à jour du PGF a été achevée au cours de la phase actuelle du projet de renforcement des institutions. La formation des agents des douanes et le contrôle de l'application des réglementations sur les SAO ont entraîné une augmentation des équipements importés utilisant des frigorigènes de remplacement. L'UNO a par ailleurs coordonné les activités de récupération et de recyclage des frigorigènes menées par les techniciens lors de la réparation des équipements de réfrigération, entraînant ainsi la réduction des importations de nouveaux CFC. L'appui fourni par le projet de renforcement des institutions a permis à l'Unité nationale de l'ozone de rassembler des données sur la consommation de SAO et de déclarer des données relevant de l'Article 7 au Secrétariat de l'ozone.

### Plan d'action

3. Lors de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, l'UNO coordonnera la préparation et la mise en œuvre des activités d'élimination finale prévues par le PGEF. Le gouvernement des Comores entend renforcer les réglementations sur les SAO en mettant en place un système de quotas pour limiter progressivement les quantités de SAO importées dans le pays. Il prévoit par ailleurs d'intensifier la formation des techniciens en réfrigération. L'UNO mènera de nouvelles activités de sensibilisation du public, actualisera le PGF et achèvera la surveillance de la phase antérieure. L'augmentation du financement du projet de renforcement des institutions permettra au pays de disposer d'un agent chargé des SAO à temps complet ainsi que d'une équipe d'appui, qui pourront satisfaire les obligations de communiquer des données au PNUE et au Secrétariat du Fonds et fournir au Secrétariat de l'ozone les données relevant de l'Article 7.

### Congo : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil du pays	
Agence d'exécution	PNUE
Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : juillet 1995	62 920
Phase II : décembre 2000	41 950
Phase III : avril 2003	54 531
Phase IV : avril 2005	60 000
<b>Total</b>	<b>219 401</b>
Montant sollicité pour le renouvellement (phase V) (\$US)	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase V (\$US)	60 000
Coûts d'appui d'agence (\$US)	0
Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase V du renforcement des institutions (\$US)	60 000
Volume équivalent de CFC éliminé grâce à la phase V du renforcement des institutions au taux de 12,10 \$US/kg (tonnes PAO)	S.o.
Date d'approbation du programme de pays	Juillet 1995
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1993), (tonnes PAO)	33,9
Dernière consommation de SAO déclarée (2005) (tonnes PAO)	4,1
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO)	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	11,9
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997)	5,0
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0,6
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	0,9
Dernière consommation de substances réglementées déclarée pour 2005 (tonnes PAO)	
	3,7
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	0,0
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons)	0,0
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme)	0,4
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	0,0
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	750 223
Montant décaissé (décembre 2005) (\$US)	528 277
SAO à éliminer (tonnes PAO)	22,1
SAO éliminées (juillet 2006) (tonnes PAO)	19,0

#### 4. Récapitulatif des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Projets d'investissement	404 849
b)	Renforcement des institutions	233 034
c)	Préparation de projets, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements	112 340
	Total :	750 223

Rapport périodique

5. L'Unité nationale de l'ozone est installée au sein du ministère de l'environnement et coopère avec les institutions gouvernementales et les organisations concernées par la protection de la couche d'ozone. Elle bénéficie d'un fort soutien gouvernemental. Les activités menées dans le contexte du projet de renforcement des institutions au Congo ont été satisfaisantes. L'UNO a mené une campagne de sensibilisation sur la protection de la couche d'ozone et coordonné l'exécution d'activités de formation dans le cadre du plan actualisé de gestion des frigorigènes. Elle a également coordonné l'application des réglementations approuvées sur les SAO et a aidé les agences d'exécution à coordonner leurs activités à l'échelon national.

Plan d'action

6. Les activités d'élimination des SAO prévues au Congo au cours de la prochaine période biennale comprennent : a) la mise en œuvre des activités du PGEF visant l'élimination totale des SAO d'ici 2009 ; b) le renforcement des mesures législatives et réglementaires visant à enrayer l'importation et l'utilisation de SAO ; c) la formation aux bonnes pratiques de nouveaux techniciens en réfrigération ; et d) le renforcement des capacités des administrations chargées des mesures de contrôle, notamment des postes douaniers frontaliers.

**Géorgie : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution	PNUE
Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : novembre 1997	70 000
Phase II : décembre 2000	46 700
Phase II : avril 2003	60 667
Phase IV : avril 2005	60 667
<b>Total</b>	<b>238 034</b>
Montant sollicité pour le renouvellement (phase V) (\$US)	60 667
Montant recommandé pour l'approbation de la phase V (\$US)	60 667
Coûts d'appui d'agence (\$US)	0
Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase V du renforcement des institutions (\$US)	60 667
Volume équivalent de CFC éliminé grâce à la phase V du renforcement des institutions au taux de 12,10 \$US/kg (tonnes PAO)	S.o.
Date d'approbation du programme de pays	Novembre 1997
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1996), (tonnes PAO)	24,9
Dernière consommation de SAO déclarée (2005) (tonnes PAO)	34,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO)	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	22,5
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997)	42,5
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0,0
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	13,7

Dernière consommation de substances réglementées déclarée pour 2005 (tonnes PAO)	8,2
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	16,5
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons)	0,0
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme)	1,1
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	8,6
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	1 617 816
Montant décaissé (décembre 2005) (\$US)	851 675
SAO à éliminer (tonnes PAO)	11,2
SAO éliminées (juillet 2006) (tonnes PAO)	6,0

#### 7. Récapitulatif des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Projets d'investissement	907 119
b)	Renforcement des institutions	253 205
c)	Préparation de projets, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements	457 492
	Total :	1 617 816

#### Rapport périodique

8. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) de la Géorgie est installée au sein du ministère pour la protection de l'environnement et les ressources naturelles et entretient des contacts étroits avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le ministère des finances et l'association géorgienne de réfrigération. Les objectifs de la phase IV fixés par l'UNO comprennent : a) la réduction de 50 % de la consommation de CFC-12 et de halons et la réduction de 20 % de la consommation de bromure de méthyle ; b) la mise en œuvre d'un programme visant l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle dans la fumigation des sols ; c) la mise en place d'un système d'autorisation pour l'importation et la consommation de SAO ; d) l'organisation de séminaires et d'ateliers de formation ; et e) l'élaboration d'une campagne de sensibilisation du public et la mise en place dans les écoles secondaires et les universités d'un programme éducatif sur la protection de la couche d'ozone.

#### Plan d'action

9. Au cours de la période suivante (juillet 2007 à juin 2009), la Géorgie entend atteindre : a) une réduction de 85 % de sa consommation de CFC-12 et de halons ; b) la mise en œuvre, la surveillance et la coordination du projet de renforcement des institutions et la poursuite de la collecte et du traitement des données de consommation de SAO ; c) l'organisation d'ateliers de formation et l'exécution des activités des projets d'élimination du bromure de méthyle (dans la fumigation des sols, etc.) ; et d) l'exécution d'un programme de gestion des halons et l'élaboration de campagnes de sensibilisation du public.

**Libéria : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution	PNUE
Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) : Phase I : décembre 2003	127 820
<b>Total</b>	<b>127 820</b>
Montant sollicité pour le renouvellement (phase II) (\$US)	85 213
Montant recommandé pour l'approbation de la phase II (\$US)	85 213
Coûts d'appui d'agence (\$US)	0
Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase II du renforcement des institutions (\$US)	85 213
Volume équivalent de CFC éliminé grâce à la phase II du renforcement des institutions au taux de 12,10 \$US/kg (tonnes PAO)	S.o.
Date d'approbation du programme de pays	Décembre 2003
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO)	52,5
Dernière consommation de SAO déclarée (2005) (tonnes PAO)	5,8
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO)	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	56,1
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997)	19,5
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0,2
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation de substances réglementées déclarée pour 2005 (tonnes PAO)	
	5,0
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	0,0
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons)	0,0
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme)	0,8
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	0,0
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	710 917
Montant décaissé (décembre 2005) (\$US)	369 334
SAO à éliminer (tonnes PAO)	31,6
SAO éliminées (juillet 2006) (tonnes PAO)	S.o.

## 10. Récapitulatif des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Projets d'investissement	493 357
b)	Renforcement des institutions	127 820
c)	Préparation de projets, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements	89 740
	Total :	710 917

Rapport périodique

11. Les activités menées dans le contexte du projet de renforcement des institutions au Libéria ont été satisfaisantes. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) est installée au sein de l'Agence pour la protection de l'environnement et communique et coopère avec les ministères et

autorités pertinents sur les questions relatives à la protection de la couche d'ozone. Un Comité de surveillance, de gestion et de contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été créé. Il est composé de hauts fonctionnaires de différents ministères et services publics. Toutes les questions relatives aux SAO sont examinées à ce niveau. Au cours de la période considérée, l'Unité nationale de l'ozone du Libéria a atteint les objectifs suivants : a) augmentation de la sensibilisation aux questions relatives à la couche d'ozone, entraînant la baisse des importations de SAO et l'adoption de bonnes pratiques de réfrigération ; b) élaboration et approbation des réglementations sur les SAO ; c) exécution d'une formation sur les bonnes pratiques de réfrigération et collecte et traitement de données annuelles sur la consommation de SAO ; et d) réduction de la consommation annuelle de SAO de 52 tonnes PAO en 2002 à 10,8 tonnes PAO en 2005. Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre grâce aux activités prévues pour la troisième phase.

### Plan d'action

12. Au cours de la prochaine période (avril 2007 à mars 2009), l'UNO entend rester en conformité avec les mesures de réglementation des SAO définies par le Protocole de Montréal et réaliser d'autres réductions en renforçant le réseau des institutions devant collaborer pour atteindre les objectifs et buts du Protocole de Montréal et de ses amendements. Elle poursuivra par ailleurs ses activités de sensibilisation du public, surveillera et coordonnera les mesures incitatives et les programmes sur les climatiseurs d'automobile et veillera à l'intégration de l'objectif du Protocole de Montréal aux politiques et réglementations environnementales. L'UNO continuera par ailleurs de jouer un rôle consultatif auprès de l'Agence pour la protection de l'environnement sur les questions relatives à la protection de la couche d'ozone et collectera, analysera et communiquera des données sur les SAO.

### **Sierra Leone : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution	PNUE
Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : mars 2002 (année 1)	26 000
Phase I (année 2) : décembre 2003	85 800
Phase II (année 1) : novembre 2005	48 445
<b>Total</b>	<b>160 245</b>
Montant sollicité pour le renouvellement (phase II) (année 2) (\$US) :	48 445
Montant recommandé pour l'approbation de la phase II (année 2) (\$US)	48 445
Coûts d'appui d'agence (\$US)	0
Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase II (année 2) du renforcement des institutions (\$US)	48 445
Volume équivalent de CFC éliminé grâce à la phase II (année 2) du renforcement des institutions au taux de 12,10 \$US/kg (tonnes PAO)	S.o.
Date d'approbation du programme de pays	Décembre 2003
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO)	75,00
Dernière consommation de SAO déclarée (2005) (tonnes PAO)	27,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO)	
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997)	78,6
b) Groupe II de l'Annexe B (Halons) (Moyenne 1995-1997)	16,0

## Annexe I

c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	2,6
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0,0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	2,6
Dernière consommation de substances réglementées déclarée pour 2005 (tonnes PAO)	26,2
a) Groupe I de l'Annexe A (CFC)	0,0
b) Groupe II de l'Annexe A (Halons)	0,0
c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme)	1,0
e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC)	0,0
f) Annexe E (Bromure de méthyle)	
Montant approuvé pour les projets (\$US)	798 206
Montant décaissé (décembre 2005) (\$US)	133 007
SAO à éliminer (tonnes PAO)	14,3
SAO éliminées (juillet 2006) (tonnes PAO)	S.o.

## 13. Récapitulatif des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

		<u>\$US</u>
a)	Projets d'investissement	484 886
b)	Renforcement des institutions	160 245
c)	Préparation de projets, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements	153 075
	Total :	798 206

Rapport périodique

14. Les activités menées dans le contexte du projet de renforcement des institutions en Sierra Leone ont été satisfaisantes. Le Bureau national de l'ozone a été créé au sein de la Division pour la protection de l'environnement de la Commission nationale sur l'environnement et la foresterie. Son directeur est également le directeur adjoint de cette division. Un Comité national de l'ozone a été créé dans le cadre des réglementations sur les SAO et sert d'organe consultatif pour le Bureau national de l'ozone. Toutes les parties prenantes y sont représentées. Le Bureau national de l'ozone a mené des programmes de formation des douanes sur les systèmes d'identification, de contrôle et de surveillance des CFC et a formé des techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques de gestion en utilisant, pour la première fois, les machines de recyclage/récupération, les appareils d'identification et les autres équipements fournis. Le Bureau a également réalisé une enquête nationale pour définir les utilisations et les principaux utilisateurs du bromure de méthyle, du TCC et du TCA.

Plan d'action

15. Le Bureau national de l'ozone entend rester en conformité avec les mesures de réglementation des SAO définies par le Protocole de Montréal et réaliser d'autres réductions grâce aux activités suivantes : élaboration et exécution de plans d'élimination des halons, du TCC et du TCA ; programmes de formation destinés au secteur de la lutte contre les incendies et renforcement de la coopération dans le domaine des contrôles douaniers des importations de SAO. Le Bureau continuera par ailleurs de collecter des données sur la consommation de SAO et de soumettre les rapports requis.



**Annexe II****OPINIONS EXPRIMEES PAR LE COMITE EXECUTIF  
SUR LE RENOUVELLEMENT DES PROJETS  
DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS  
PRESENTEES A LA 51<sup>E</sup> REUNION****Comores**

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions aux Comores et note avec satisfaction que ce pays a déclaré au Secrétariat de l’ozone des données indiquant que la réduction de sa consommation de CFC a dépassé en 2005 les 50 % requis. Le Comité exécutif espère donc qu’au cours des deux années à venir les Comores poursuivront avec beaucoup de succès la mise en œuvre de leur programme de pays et des activités associées et réussiront ainsi à éliminer totalement leur consommation de SAO avant les échéances prévues.

**Congo**

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions au Congo et note avec satisfaction que ce pays a déclaré au Secrétariat de l’ozone des données indiquant que la réduction de sa consommation de CFC a dépassé en 2005 les 50 % requis. Le Comité exécutif espère donc qu’au cours des deux années à venir le Congo poursuivra avec beaucoup de succès la mise en œuvre de son programme de pays et des activités associées et réussira ainsi à éliminer totalement sa consommation de SAO avant les échéances prévues.

**Géorgie**

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions en Géorgie et note avec satisfaction que ce pays a déclaré au Secrétariat de l’ozone des données pour 2005 indiquant que l’élimination de sa consommation de CFC se déroule comme prévu. Le Comité exécutif espère donc qu’au cours des deux années à venir la Géorgie poursuivra avec beaucoup de succès la mise en œuvre de son programme de pays et des activités associées et réussira ainsi à poursuivre la réduction de sa consommation de CFC.

**Libéria**

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions au Libéria et note avec satisfaction que ce pays a déclaré au Secrétariat de l’ozone des données pour 2005 indiquant qu’il a déjà atteint la cible de réduction de 85 % prévue pour 2007. Le Comité exécutif espère donc qu’au cours des deux années à venir le Libéria poursuivra avec beaucoup de succès la mise en œuvre de son programme de pays et des activités associées et continuera ainsi à respecter les échéances de réduction de la consommation de CFC définies dans le Protocole de Montréal.

## **Sierra Leone**

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions en Sierra Leone et note avec satisfaction que ce pays a déclaré au Secrétariat de l'ozone des données indiquant que la réduction de sa consommation de CFC a dépassé en 2005 les 50 % requis et que les autres substances ont été totalement éliminées. Le Comité exécutif espère donc qu'au cours des deux années à venir la Sierra Leone poursuivra avec beaucoup de succès la mise en œuvre de son programme de pays et des activités associées et réussira ainsi à éliminer totalement sa consommation de SAO avant les échéances prévues.

-----

**AMENDMENT TO  
UNEP'S WORK PROGRAMME  
2007**

**Presented to the  
51<sup>st</sup> Meeting of the Executive Committee  
of the Multilateral Fund for the Implementation  
of the Montreal Protocol**

**January 2007**



**United Nations Environment Programme**

## A. INTRODUCTION

1. UNEP submitted the Work Programme 2007 along with the Business Plan 2007-2009 for consideration of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol at its 51<sup>st</sup> meeting in March 2007.

2. This document, as submitted for consideration to the 51<sup>st</sup> meeting of the Executive Committee represents an Amendment to the UNEP's Work Programme 2007.

## B. SUMMARY OF THE FIRST WORK PROGRAMME AMENDMENT FOR 2007

3. Consistent with the Business Plan 2007-2009, the Work Programme Amendment comprises funding requests for

- the preparation of terminal phase-out management plans in 2 countries;
- one annual tranche of the approved terminal phase-out plan;
- networking activities in 2 regions; and
- renewal of support for the implementation of institutional strengthening projects in 5 countries;

4. Details of the Work Programme Amendment and the total funding requested are presented in the table 1.

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
<b>PROJECT PREPARATION</b>				
Angola	Project preparation funds for a Terminal phase-out management plan	15,000	1,950	16,950
Honduras	Project preparation funds for a Terminal phase-out management plan	15,000	1,950	16,950
<i>Sub-total for project preparation</i>		<i>30,000</i>	<i>3,900</i>	<i>33,900</i>
<b>NPP SECOND TRANCHES</b>				
DPR Korea	National Phase-out Management Plan	100,000	13,000	113,000
<i>Sub-total for National Phase-out Management Plans</i>		<i>100,000</i>	<i>13,000</i>	<i>113,000</i>
<b>INDIVIDUAL PROJECTS</b>				
Region AP	Regional Enforcement Networking for South and South East Asia	270,000	35,100	305,100
Region SEAP	South-East Asia And the Pacific Network	277,000	36,010	313,010
<i>Sub-total for Individual Projects</i>		<i>547,000</i>	<i>71,110</i>	<i>618,110</i>
<b>INSTITUTIONAL STRENGTHENING</b>				
Comoros	Renewal of institutional strengthening projects (Phase 5)	60,000	n/a	60,000
Congo, Brazzaville	Renewal of institutional strengthening projects (Phase 5)	60,000	n/a	60,000
Georgia	Renewal of institutional strengthening projects (Phase 5)	60,667	n/a	60,667

Liberia	Renewal of institutional strengthening projects (Phase 2)	85,213	n/a	85,213
Sierra Leone	Renewal of institutional strengthening projects (Phase 2, Year 2)	48,445	n/a	48,445
<i>Sub-total for Institutional strengthening project renewals</i>		<i>314,325</i>	<i>0</i>	<i>314,325</i>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>991,325</b>	<b>88,010</b>	<b>1,079,335</b>

Table 1. New funding requests to be considered at the 51<sup>st</sup> meeting of the Executive Committee

5. One Terminal Phase-out Management Plan and one regional activity for implementation by UNEP will be submitted to the Executive Committee by another Bilateral Agency as described in table 2.

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
<b>PROJECT PROPOSALS</b>				
Paraguay	Terminal Phase-out Management Plan (first tranche) - UNDP	120,000	15,600	135,600
Region LAC	Latin American Customs Enforcement Network – Preventing Illegal Trade of ODS in the LAC Region – Environment Canada	240,000	31,200	271,200
<i>Sub-total for individual projects</i>		<i>360,000</i>	<i>46,800</i>	<i>406,800</i>
<b>TOTAL</b>		<b>360,000</b>	<b>46,800</b>	<b>406,800</b>

Table 2. Items to be submitted to the 51<sup>st</sup> meeting of the Executive Committee through other Implementing or Bilateral Agency for implementation by UNEP

**C. PROJECT CONCEPTS for items to be submitted by UNEP**

*Title:* ***Funding requests for the preparation of a terminal phase-out management plan (TPMP) in Angola and Honduras***

*Background:* UNEP received official requests from the Governments of Angola and Honduras for assistance in preparing a TPMP and implementation its non-investment part.

TPMPs will be prepared and implemented in cooperation with other Implementing/Bilateral Agencies as follows:

- Angola – with UNDP;
- Honduras – with UNIDO;

These items have been included in the UNEP Business Plan 2007-2009 for submission in 2007.

*Objectives:* To develop terminal phase-out management plans for above-listed countries.

*Description:* See the official request letters submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.

*Time Frame:* 12 months (April 2007 – April 2008)

*Cost:* US\$30,000 (US\$15,000 per country, excluding Agency support cost)

*Project Milestones:*

Task	Number of months after project approval
Establishment of SSA/MOU	1-3
Formulation missions	4-10
Drafting proposals	11-12
Monitoring	1-12
Submission of TPMPs	12

*Title:* ***Regional Enforcement networking to improve compliance with the Montreal Protocol***

*Background:* The economic and ecological consequences of chemical and waste management, particularly hazardous waste are now widely recognized as a global problem posing risk to the environment and health. As a result, a concerted response has emerged during the past three decades, including the development of Multilateral Environmental Agreements (MEAs) that deal specifically with the management of hazardous chemical wastes such as the Montreal Protocol, Basel Convention, the Rotterdam Convention, the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants. More recently, the

Strategic Approach to International Chemicals management (SAICM) has been adopted.

Fundamental aims of the Montreal Protocol are to assist Parties to phase out their production and consumption of Ozone Depleting Substances by fixed timelines elaborated as control measures for the Parties.

Article 4 of the Montreal Protocol requires countries to introduce a licensing system for control of trans-boundary movements of virgin, recovered, or recycled ODS.

*Objectives:* The project aims at continuing and expanding the integrated regional cooperation between countries in North East, South and South East Asia that will enable the participating countries to gain better control over their import and export of ODS by promoting further regional co-operation for the control of trans-boundary movement of those chemicals. The project will improve communication channels for informal information exchange and develop further common tools for data management and collaboration.

*Description:* See the project proposal submitted to the Fund Secretariat under a separate cover

*Time Frame:* 24 months

*Cost:* US\$270,000 (Excluding project support costs)

*Project Milestones:*

Task	Number of months after project approval
First disbursement of funds	3
Submission of progress reports	Annually
Submission of Completion report.	6 months after the completion of the project activities

*Title:* **Regional Network for 11 Article 5 Countries in the Southeast Asia and the Pacific**

*Background:* The ODSONET/SEAP was first set up in 1992 with funding support from Sweden outside the Multilateral Fund. Sweden has been providing support to the ODSONET/SEAP until December 2006 and is considering the extension of the ODSONET/SEAP beyond 2006. However, at the time of writing, Sweden has not yet reached the final decision to continue the support. This proposal calls for funding support from the Multilateral Fund for ODSONET/SEAP for the year 2007 to avoid any disruption while Sweden is making its decision.

Such support will allow the ODSONET/SEAP Network to continue the efforts ensuring sustainable ODS phase out in Southeast Asia and the Pacific countries in anticipation of the upcoming obligations of the Montreal Protocol

such as to reduce consumption of CFCs to 85% by 2007 and final phase-out of CFCs, halons, and other ODSs in 2010. The project would continue to promote exchange of information and experience through the Network approach, but will focus to a greater extent with provision of technical assistance in policy and management areas related to the compliance of the Montreal Protocol. UNEP, through its Compliance Assistance Programme, will be providing support by UNEP's Regional Office of Asia and the Pacific.

*Objectives:* To strengthen the capacity of National Ozone Units in the region for sustained compliance with the Montreal Protocol

*Description:* See the project proposal submitted to the Fund Secretariat under a separate cover

*Time Frame:* 12 months

*Cost:* US\$277,000 (Excluding project support costs)

*Project Milestones:*

Task	Number of months after project approval
First disbursement of funds	2
Submission of Completion report.	6 months after the completion of the project activities

*Title:* ***Requests for renewal of institutional strengthening projects for Comoros, Congo Brazzaville, Georgia, Liberia, Sierra Leone***

*Background:* Renewals of institutional strengthening projects (ISP) for the above list of countries are being requested in line with relevant decisions and guidelines of the Executive Committee.

These items have been included in the UNEP Business Plan 2007-2009.

*Objectives:* Assist the Governments of Article 5 countries in building and strengthening their capacity for the implementation of the Montreal Protocol and its Amendments.

*Description:* Individual documents for these projects have been submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.

*Time Frame:* See Action Plans of respective ISP renewals submitted separately.

*Cost:* Total requested amount US\$314,325

*Project*

Task	Number of months after
------	------------------------



*Milestones:*

	<b>project approval</b>
Finalisation of ISP renewal, including budget allocation and activity plan under the new IS phase.	2
First disbursement of funds	3
Submission of progress reports	Every June and December
Submission of Terminal Report and Plan of Action for renewal.	1-2 months before the completion of the respective phase

